

SEANCE PUBLIQUE DU 16 MAI 2024

REUNION PUBLIQUE DU 16 MAI 2024

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M. le Directeur général provincial assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H40'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 16 mai 2024 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Mme Deborah COLOMBINI, Mme Murielle FRENAY qui nous a renoncé un certificat médical, Monsieur Pol HARTOG et M. Daniel MÜLLER

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de groupe.- Je voudrais citer Mme LACOMBLE et Mme CRAEN

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe. – Monsieur le Président, vous avez cité Mme FRENAY. Mme LEBEAU et Mme SAMEDI sont aussi excusées.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPA ?

M. CAPPA, Chef de Groupe.- Vous avez cité Mme COLOMBINI, c'est tout

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET va arriver ainsi que M. CIALONE

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de groupe.- Tout le monde est présent.

M. LE PRESIDENT.- Merci

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, comprenant la question d'actualité.

Vous avez reçu le 23 avril dernier, par email, un courrier de Monsieur le Directeur général provincial concernant l'obligation légale de déposer une déclaration de mandats et de rémunération à la Région wallonne. Je vous rappelle que cette déclaration doit être déposée pour le 1er juin au plus tard.

Enfin, je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur deux dossiers.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 15 avril 2024. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 15 avril 2024).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

VI.- Question d'actualité**Document A015 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la mise en place d'une météo des forêts.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

L'ordre du jour comporte une question d'actualité.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour cette question, je donne la parole à Monsieur Hajib EL HAJJAJI.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 MAI 2024

M. Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Le dérèglement climatique a marqué notre territoire et se fait ressentir de plus en plus. Comme vous le savez, les conditions météorologiques influencent fortement les précipitations d'une part, mais aussi le départ et la propagation des feux.

Dans une optique d'éducation, d'information et de prévention pour que chacun puisse adapter ses comportements en fonction du danger prévisible, je souhaite interpeller la Province pour savoir si elle met en place une « météo des forêts » qui permettrait d'indiquer un niveau de danger de feux de forêts établis à partir des prévisions météorologiques et l'état de sécheresse de la végétation.

En France, depuis le 1^{er} juin 2023, une « météo des forêts » est publiée pour informer les citoyens sur le niveau de danger. Quatre niveaux de danger ont été établis : un « danger très élevé » rouge pour lequel il y a des interdictions d'accès ou d'activités dans les forêts ; un « danger élevé » orange ; un « danger modéré » jaune et un « danger faible » vert.

Ce projet pourrait être partagé avec les autres provinces à l'échelle du pays et permettrait de définir une échelle commune allant de faible danger à danger très élevé.

Mes questions pour le Collège provincial : est-ce que la Province de Liège met en place une forme de « météo des forêts » sur son territoire qui est particulièrement concerné par une végétation abondante ?

Sinon, que pense-t-elle de la proposition de définir et mettre en place, avec les acteurs concernés (IRM, protection civile...), une météo des forêts ?

Comment envisage la Province la communication, la formation et la prévention avec les communes concernées de notre territoire, vu la spécificité des Ardennes pour réduire les risques, voire les accès aux zones exposées aux incendies ?

Lorsque l'on sait que 9 feux sur 10 sont d'origine humaine (cigarettes, feux de camps, feux d'artifices, barbecues, stockage de combustible...), il est essentiel de prévenir ces risques en améliorant la communication et la prévention.

Notre région a connu vous le savez de terribles inondations ces dernières années. La sécheresse constitue l'autre face de la pièce du dérèglement climatique contre laquelle notre Province doit protéger les habitants et les communes. Les plans d'évacuation et d'urgence mis en place justement pour les inondations pourraient aussi être mobilisés pour venir en aide à notre population qui ferait face à des feux de forêts à l'avenir. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 MAI 2024

J'invite donc Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général provincial, chers Collègues.

Donc, question un peu transversale au niveau du Collège mais après longue concertation, il a été décidé que c'était plutôt de nature environnementale c'est la raison pour laquelle j'y réponds aujourd'hui.

Monsieur le Conseiller, d'abord, permettez-moi de vous remercier pour votre question. En tant que Député en charge de la Transition écologique, je ne peux que me réjouir de chaque occasion de mettre en avant la nécessaire adaptation, faute d'atténuation, au changement climatique.

Je ne vous ferai pas la liste, par le menu, de tout ce que nous entreprenons, de tout ce que nous soutenons ou de tout ce à quoi nous participons afin de limiter l'impact de notre territoire provincial sur l'environnement, et donc de tenter d'influer positivement, à notre échelle et en groupant nos efforts, sur le réchauffement de notre planète.

Ce problème est pris à bras le corps et nous sommes toujours réceptifs à toute nouvelle action qui nous serait suggérée pour agir en ce sens.

Ceci étant, si votre proposition de « Météo des forêts » pour anticiper les risques d'incendies, accrus par les conditions que nous connaissons (périodes de sécheresse, canicules, etc.), ne manque pas d'intérêt, je ne peux hélas aller beaucoup plus loin que ce partage d'intérêt en l'occurrence.

En effet, par rapport aux 3 questions que vous explicitiez, notez que, premièrement, nous n'avons ni les outils, ni les agents, ni l'expérience pour traiter de météorologie, domaine hautement spécifique tandis que notre seule action en matière de feux de forêts consiste en ce que l'Ecole du Feu dispense des modules de formation sur cette thématique et qu'au niveau des services du Gouverneur, il existe une annexe dédiée aux feux de forêts dans le Plan Général d'Urgence et d'Intervention provincial.

Deuxièmement, vous citez ensuite les acteurs effectivement concernés par ces questions, l'Institut royal de Météorologie ou encore la Protection civile. J'ajouterai ici aussi le Département de la Nature et des Forêts à qui les Communes délèguent le plus souvent la gestion de leurs forêts dans le cadre bien défini du régime forestier.

Ces différents intervenants relèvent d'autres niveaux de pouvoir que le niveau provincial. L'IRM est une institution fédérale tandis que le DNF relève de la Wallonie et les aspects de sécurité des Bourgmestres et/ou des Gouverneurs.

Je me permets dès lors de souligner ce qui m'est apparu directement à la lecture de votre intervention : si votre suggestion est pertinente, elle ne relève pas des compétences provinciales et devrait donc plutôt être relayée vers ceux plus à même de l'implémenter. D'autant qu'à multiplier les intervenants et les interlocuteurs, en plus d'augmenter les coûts, on disperse

SEANCE PUBLIQUE DU 16 MAI 2024

l'effort tout en augmentant les risques de disfonctionnement.

Enfin, pour ce qui est de la formation et de la prévention aux risques, voire de la limitation d'accès aux zones sensibles, tout qui traverse les fagnes, vous qui êtes verviétois, cela vous arrive certainement régulièrement, constatera la présence de drapeaux rouges, hissés quand l'accès doit en être interdit.

Ce n'est pas à vous que j'apprendrai que le rouge égal danger tandis que le vert de l'espoir permet d'avancer dans certains domaines à tout le moins, remarquez qu'il n'y a pas encore de drapeaux bleus, malgré la période propice de fleurissement de couleurs de chacun !

Ceci étant dit, à nouveau, la Province ne peut intervenir sur le territoire de ses Communes pour limiter les origines humaines que vous évoquez : barbecues, feux de camps, feux d'artifices, cigarettes, etc. Mis à part, peut-être par les biais indirects de nos actions de développement durable évoquées plus haut telles que la sensibilisation à la question des déchets, et donc des mégots. Mais cela semble bien anecdotique par rapport aux dispositions que peuvent prendre, prennent d'ailleurs les Communes, les Zones de secours, la Protection civile, la Région wallonne ou le Fédéral face au risque de catastrophe naturelle. Je garde évidemment en tête le rôle supracommunal de coordination que nous pourrions au demeurant endosser à la demande d'acteurs qui se seraient entendus sur le sujet.

Ceci étant, pour approfondir quelque peu ce rôle de coordinateur ou de partenaire, il est peut-être utile de préciser que notre position accrue dans les Zones de Secours et leurs organes décisionnels par la reprise de leur financement fait que nous renforçons et encourageons toujours plus la mutualisation des moyens et les collaborations entre nos 6 zones provinciales.

Et si la Loi du 15 mai 2007 qui régit la sécurité civile fixe la matière de la prévention comme une des cinq missions spécifiques dévolues aux Zones de Secours et leur laisse donc le soin de définir les outils nécessaires pour les réaliser, il va de soi que la Province se tient évidemment à leur disposition pour soutenir et consacrer des ressources humaines ou financières au développement d'outils de prévention mais ceux-ci doivent être définis et nourris par les spécialistes de terrain que sont les sapeurs-pompiers.

En substance, nous acquiesçons, Monsieur le Conseiller, à vos propos mais, dans le but de vous répondre de façon constructive et porteuse d'un résultat possible, nous vous invitons à relayer ceci vers d'autres cénacles et nous nous tenons à votre disposition, avec le Service Développement durable, pour accompagner ce relai. Ainsi, vous voyez, tous les feux sont au vert !

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Une réaction ? M. EL HAJJAJI. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, merci Monsieur le Député pour votre réponse aux accents poétiques.

Je m'attendais à une réponse qui mentionne les éléments de la lasagne institutionnelle

SEANCE PUBLIQUE DU 16 MAI 2024

de notre pays et croyez bien qu'en rédigeant ma question, j'avais cet élément-là à l'esprit mais quand on voit avec quelle fougue la Province établit les contacts jusqu'en Chine aujourd'hui, je ne comprendrais pas que notre Province ne puisse prendre à bras-le-corps un problème sérieux comme celui des feux de forêts.

Par ailleurs, le rapatriement dans le giron de la Province des zones de secours est un élément aussi qui m'a interpellé et pour lequel je considère que la Province a un rôle à jouer et donc, pour moi, il s'agit bien d'un intérêt provincial à traiter cette question et croyez-moi bien, j'espère que cela ne se produira pas de sitôt mais si ça devait arriver, les communes, tant au niveau intra-provinciales que supra-provinciales, les Régions, feraient appel à la Province, à ses services, à son expertise pour venir en aide à notre population.

Alors, effectivement, le rôle supracommunal de la Province et particulièrement, notre Province de Liège avec les Ardennes, fait que s'il y a une Province dans ce pays qui doit être le fer de lance de ce dossier, de ce projet d'intérêt supérieur, je comprends mais d'abord aussi d'intérêt provincial, ce serait pour moi la Province de Liège.

Alors, j'interprète votre réponse comme étant un oui peut-être et donc, j'espère peut-être, pourquoi pas, que la Province pourrait initier un colloque, une réflexion une rencontre avec le Centre National Climat qui est maintenant créé dans notre pays et qui attirera l'attention de tous les décideurs politiques sur les dangers du dérèglement climatique et les solutions pour permettre à notre territoire de s'y adapter.

Voilà, je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

VI.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**Document 23-24/217 : Modification de la représentation provinciale au sein de l'Assemblée générale de l'Organisme de Financement de Pensions (OFP) « Ethias Pension Fund ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 23-24/217).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune question. C'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 MAI 2024

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/218 : Prise de connaissance du rapport périodique en matière d'occupation des travailleurs en situation de handicap basé sur la situation de la Province de Liège au 31 décembre 2023.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 23-24/218).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. Votre première Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 23-24/219 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « ReMua » dans le cadre de l'organisation saison 2023-2024 du projet « EI Sistema Liège », et concert de clôture les 31 mai et 1er juin 2024.**Document 23-24/220 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Culturel de Verviers » dans le cadre de la 2e édition du Festival « Chic Chac » (Festival des Arts de rue), programmé le lundi 20 mai 2024 au Parc Fabiola.****Document 23-24/221 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Factory » dans le cadre de l'organisation du « FACTORY Festival » édition 2024, programmé du 9 au 14 septembre 2024.****Document 23-24/222 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Liège City Breakers » dans le cadre du projet « LCB Choose Your Destiny » qui aura lieu le 19 mai 2024 au Hall omnisport d'Herstal et le 13 octobre 2024 à la Caserne Fonck à Liège.****Document 23-24/223 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Amis du Château féodal de Moha » dans le cadre de**

l'organisation de la Fête des Fous 2024, les 4 et 5 mai 2024, et des balades contées, les 6 et 7 septembre 2024.

Document 23-24/224 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Concerts du Printemps du Val Dieu à Aubel » dans le cadre du « Festival des Concerts de Printemps du Val Dieu à Aubel », du 24 mai au 21 juin 2024.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ordre du jour (documents 23-24/219 à 23-24/224) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces six documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

Document 23-24/225 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Vacances Théâtre de Stavelot » – Organisation de la 58e édition du « Festival Vacances Théâtre de Stavelot », du 5 au 13 juillet 2024.

Document 23-24/226 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Présence et Action culturelles – Régionale de Liège » pour l'organisation de la 4e édition de « PolitiK – Rencontres Internationales cinéma et politique », programmée du mardi 26 novembre au dimanche 1er décembre 2024.

Document 23-24/227 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Présence et Action culturelles – Régionale de Liège » dans le cadre de l'organisation des Fêtes de la Musique, qui auront lieu du 19 au 23 juin 2024 à Liège, dans plusieurs lieux du centre-ville, d'Outremeuse et des environs.

Document 23-24/228 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « Institut d'Histoire Ouvrière, Économique et Sociale » et « ALPHAS »

SEANCE PUBLIQUE DU 16 MAI 2024

dans le cadre de demandes de prolongation de délai de production de justificatifs et le « Centre wallon d'Art contemporain » dans le cadre d'une demande de modification de l'intitulé.

Document 23-24/229 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Monsieur Arthur Aurick représentant le collectif « Un Collectif Foutu d'Avance » dans le cadre de la création du spectacle « L'Aube du Foutoir- Cabaret » qui se termine fin avril 2024.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 11, 12, 13, 14 et 15 de l'ordre du jour (documents 23-24/225 à 23-24/229) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 23-24/228 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Isabelle GRAINDORGE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Isabelle GRAINDORGE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie ce mardi 14 mai 2024. Une seule question est posée sur le document 23-24/228 concernant l'octroi de subventions en soutien aux ASBL « Instituts d'Histoire Ouvrière, Economique et Sociale », « ALPHAS » dans le cadre de demandes de prolongation de délai de production de justificatifs, et le « Centre wallon d'Art contemporain » dans le cadre d'une demande de modification d'intitulé.

Une Commissaire demande s'il y a une raison expliquant les reports de date de production des justificatifs.

Il lui est répondu que le premier report s'explique par le fait que l'ASBL « Instituts d'Histoire Ouvrière, Economique et Sociale » espérait rejoindre un bâtiment rénové par la Ville de Seraing mais l'argent prévu a été octroyé à un autre projet suite au changement de politique de Seraing lié au nouveau Bourgmestre. Concernant le second report, il peut être expliqué par la crise du COVID.

Actuellement, on espère trouver une solution avec Win qui, à la suite de sa fusion avec NRB, va déménager mais il faut encore se mettre d'accord sur le prix du loyer.

Il ne s'agit pas de mauvaise volonté de leur part mais malheureusement, s'ils ne trouvent pas de solution, il faudra en effet nous rembourser.

C'est donc avec 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose d'adopter ces points.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 MAI 2024

Les quatre autres documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 23-24/232 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2023.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 23-24/232).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Isabelle HUMBLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Isabelle HUMBLET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La deuxième Commission s'est tenue en date du 14 mai 2024 à 17H00 au Palais provincial.

Le Directeur financier a présenté les comptes relatifs à l'exercice 2023, sous forme d'un power point avec grilles, tableaux et graphiques explicatifs.

A la suite de cette présentation, une Commissaire a posé plusieurs questions. La première est : quel est le motif de la diminution des dépenses de 11,34%.

Le Directeur financier répond qu'ici, si les dépenses sont comparées au budget, elles ont diminué de 8.000.000€ mais si on compare par rapport aux comptes, elles ont augmenté de 11,34%. Le Directeur explique que le compte permet de vérifier l'exactitude du budget. Si on compare au budget, on est à 98,33%.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 MAI 2024

En 2022, on était à près de 314 millions d'euros et en 2023, à près de 350 millions d'euros. Il y a eu une augmentation des dépenses de personnel.

En 2023, on a la répercussion des index de l'ensemble de l'année 2022 et les index de l'année 2023 sur une année complète.

La cotisation de responsabilisation qui était avant répartie à l'exercice antérieur et à l'exercice propre n'est plus qu'à l'exercice propre. Il y a une énorme diminution globale mais qu'au niveau du propre.

Il y a une augmentation des dépenses de personnel de 13% et dans les 13%, les subventions des traitements ont été retirées.

Une deuxième question était relative aux précisions qui portaient sur les travaux du Château d'Harzé. La Commissaire a demandé si les 14 millions d'euros pour les travaux de Harzé avaient été réalisés récemment pour permettre la vente du Château.

Le Directeur financier a répondu que non et il a clarifié en expliquant que l'imputation des 14 millions d'euros concernait des travaux réalisés depuis l'acquisition du Château il y a plus de 20 ans.

Donc, il n'y a pas de plus-value et une diminution des actifs avec une répercussion sur le compte de résultats.

Le résultat du vote est de 6 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/233 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Académie de Karaté Leponce » – Organisation de la 8e édition de l'Open International de Karaté de la Province de Liège, les 7 et 8 septembre 2024 à Herstal.

Document 23-24/234 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « TC Embourg » dans le cadre de la participation du club au championnat de Belgique de tennis Dames 1, de mai à septembre 2024.

Document 23-24/235 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « R.C.S. Sart-Tilman » – Fonctionnement 2024.

Document 23-24/236 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « Liège Bulldogs Ice Hockey Club » dans le cadre de ses activités de formation des jeunes hockeyeurs durant la saison 2024-2025.

Document 23-24/237 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « Challenge Henri Bensberg » dans le cadre de l’organisation de la 16e édition du challenge de la Province de Liège « Henri Bensberg », du 12 octobre au 29 décembre 2024 en province de Liège.

Document 23-24/238 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « TRW’Organisation » dans le cadre de l’organisation des trois prochaines éditions (2024 à 2026) du Tour de Wallonie et du «Grand Prix de Wallonie».

Document 23-24/239 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « Basse-Meuse Football Academy » – Fonctionnement pour la formation des jeunes joueurs durant la saison 2024-2025.

Document 23-24/240 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « Association Francophone de Tennis », dans le cadre de son fonctionnement durant les saisons 2024-2025-2026.

Document 23-24/241 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « Volley-ball Club Waremme » dans le cadre de la politique de formation en faveur des jeunes et le fonctionnement de l’asbl lors de la saison sportive 2024-2025.

Document 23-24/242 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’Association de fait « Comité Provincial de Liège – AWBB » – Convention de subventionnement saison 2024 – Promotion et développement du basket-ball en province de Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 de l’ordre du jour (documents 23-24/233 à 23-24/242) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces dix documents n’ayant soulevé aucune question, c’est par 8 voix pour et 1 abstention

SEANCE PUBLIQUE DU 16 MAI 2024

que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces dix documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les dix résolutions.

Document 23-24/243 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « La Lumière » dans le cadre du projet « Conscience du corps et du mouvement », entre mai et décembre 2024.

Document 23-24/244 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Centre Henri Wallon », dans le cadre de l'achat du test ADOS 2 durant l'année 2024.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 27 et 28 de l'ordre du jour (documents 23-24/243 et 23-24/244) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 1 abstention que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 23-24/245 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien des asbl « RTC » et « VEDIA » pour la réalisation d'un projet de production et de diffusion d'une émission d'information hebdomadaire adaptée aux personnes sourdes et malentendantes, soit 40 émissions envisagées pour la période allant du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 23-24/245).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution

Document 23-24/246 : Approbation des comptes de gestion pour l'année 2023 des fonds provenant des legs « MONTEFIORE-LEVI », « Mme Vve GABRIEL-HALIN », « ROUSSEAU BOSHOWER », « BONDARIU », « Marthe BRABANT-VECKMANS », « Fernand PETIT », « Raymonde SIMON », « BARTHOLOME Maria Vve LEONARD », « Mykola DYHID », « CUVELIER Vve ROLAND » et legs « ASBL ICAN ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 23-24/246).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre deuxième Commission vous

SEANCE PUBLIQUE DU 16 MAI 2024

propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les onze résolutions.

Document 23-24/247 : Mise en non-valeurs de créances liées à la Bibliothèque des Chiroux.**Document 23-24/248 : Mise en non-valeurs de créances liées aux comptes de divers établissements provinciaux, du Centre Hospitalier Spécialisé « L'Accueil » de Lierneux.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 31 et 32 de l'ordre du jour (documents 23-24/247 et 23-24/248) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 1 abstention que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 23-24/249 : Rapport du directeur financier sur l'exécution de sa mission de remise d'avis en application de l'article L2212-65, §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à l'année 2023.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 23-24/249).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. Votre deuxième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 23-24/250 : Adhésion à la centrale d'achat du FOREM liée au marché relatif à la fourniture de matériels et logiciels du catalogue Fortinet, la maintenance de l'existant, le recours au support sur site (Shared Support), ainsi que les services de consultance y afférents.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (document 23-24/250).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 MAI 2024**Document 23-24/251 : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à la seconde acquisition, dans le cadre de la Subvention « Stratégie numérique pour l'Enseignement Supérieur de plein exercice » (RRF), de matériel informatique, audiovisuel et de projection pour les besoins de la HEPL.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour (document 23-24/251).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/252 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 euros hors T.V.A.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 23-24/252).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. Votre quatrième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 23-24/253 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « GREOVA » – Organisation de la 44^{ème} édition de la Fête du Fromage au Château de Harzé, les 24 et 25 août 2024.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 37 de l'ordre du jour (document 23-24/253).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/254 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Productions Végétales et Maraîchères » (CPL-Végémar) – Exercice 2022/Prévisions 2023.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 38 de l'ordre du jour (document 23-24/254).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 16 MAI 2024

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/255 : FLÉRON – Mise en vente du bâtiment sis Avenue des Martyrs, 1 (Gymnase Devlieger).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 23-24/255).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Roland LÉONARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Roland LÉONARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général provincial, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Notre quatrième Commission s'est réunie ce 13 mai 2024 et a examiné le document 23-24/255 portant sur la mise en vente d'un bâtiment à usage sportif sis avenue des Martyrs, 1 à Fléron.

La Province ayant construit un nouveau hall à Soumagne, le maintien de ce bien dans le patrimoine provincial ne se justifiait plus.

Une Conseillère demande si le hall sportif est toujours en activité et, dès lors ce qu'il adviendra des occupants. Il lui est répondu que le site est utilisé par des clubs sportifs issus principalement de la Commune de Beyne-Heusay.

La même Conseillère interroge sur la procédure de mise en vente. Il est exposé que conformément à la circulaire ministérielle qui régit cette matière, il est autorisé de procéder à une vente de gré à gré entre entités publiques. Ainsi, le bien se situant à la limite des deux communes, Fléron et Beyne-Heusay, ont été consultées. Seule la Commune de Beyne-Heusay a marqué un intérêt et y maintiendra des activités à caractère sportif.

Une Conseillère s'interroge sur le retrait de l'affectation d'utilité publique du bâtiment. Il est expliqué qu'il s'agit d'un statut fiscal qui permet l'exonération du paiement du précompte immobilier. Il appartiendra à l'acquéreur, le cas échéant, de faire valoir ce statut pour l'activité future.

La résolution a été approuvée par 9 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 MAI 2024

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/256 : Vente à la Commune de Crisnée du gymnase du site provincial sis rue Jean Stassart, 21 à 4367 Crisnée – Cession complémentaire.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour (document 23-24/256).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/257 : RESA : Première assemblée générale ordinaire fixée au 5 juin 2024.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 MAI 2024**Document 23-24/258 : AQUALIS : Première assemblée générale ordinaire fixée au 5 juin 2024.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 41 et 42 de l'ordre du jour (documents 23-24/257 et 23-24/258) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, votre cinquième Commission vous propose de les adopter par 6 voix pour et 1 abstention pour le document 257 relatif à RESA, et 8 voix pour et 1 abstention pour le document 258 relatif à AQUALIS.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Avant de passer au vote, je vous rappelle que, comme en Commission, Madame Valérie LUX et Monsieur Julien VANDEBURIE ne participent pas au vote sur le document 257 relatif à RESA.

Nous passons au vote sur le document 257 :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Enfin, concernant le vote sur le document 258 :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/259 : Don de trois autopompes déclassées au profit de l'asbl « BE Fire & Rescue », dans le but de la création d'un musée destiné au métier des hommes du feu.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 43 de l'ordre du jour (document 23-24/259).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/260 : Cultes – Compte 2023 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque Sainte-Barbe, Rue du Potay, 5 à 4000 Liège – Avis favorable.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 44 de l'ordre du jour (document 23-24/260).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

SEANCE PUBLIQUE DU 16 MAI 2024

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/261 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l’acquisition de matériel électroménager et de cuisine pour les besoins du secteur Enseignement et Formation de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 45 de l’ordre du jour (document 23-24/261).

Ce document a été soumis à l’examen de la cinquième Commission et n’a soulevé aucune question. C’est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l’adopter.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Pas d’intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2024.

M. LE PRESIDENT.- Point 46 de l’ordre du jour.

Aucune réclamation n’ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 6 juin 2024 à 16H30.

La réunion publique est levée à 17H15’.

IX.- Séance à huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Mesdames et Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.